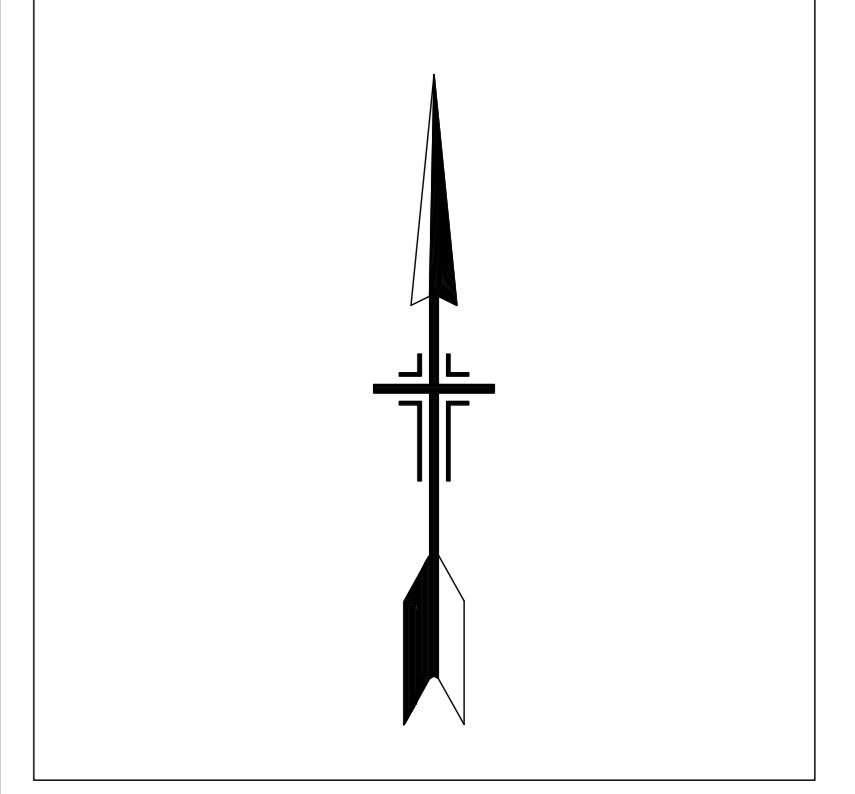


Bassin P-SA-05				
TABLEAU DE PROTECTION DES MILIEUX HUMIDES (Critères hydrologiques et biophysiques)				
Caractéristiques	Unités	Elevés globaux		
		A	B	C
Classification de cours d'eau (n. a.)		Secondaire 2 <sup>e</sup> ordre (Emissaire)	Tertiaire	Tertiaire
En amont de (n. a.)		Rivière Saint-Antoine		A
En aval de (n. a.)		B et C		
Zone (n. a.)		Urbaine	Urbaine	Urbaine
Identification du milieu humide (Stat. d'appart. de Sagin)	(n. a.)	Ruisseau à l'est de la 47 <sup>e</sup> avenue (10)	Marécage au Nord de la 41 <sup>e</sup> Avenue (107)	Fossé entre la 41 <sup>e</sup> et la 47 <sup>e</sup> avenue (108)
Évaluation biophysique du cours d'eau correspondant	Pontage	9	11 et 7	
Qualité du milieu humide		Faible	Moyenne et Très faible	
Superficie drainée de bassin A	m <sup>2</sup>	562,717	192,454	154,042
Longueur du cours d'eau principal L	m	963,134	657	336
Indice de forme $F = A/L^2$	(Sans unité)	0,61	0,45	1,36
Densité de drainage $Dd = ZL/A$	m/m <sup>2</sup>	0,003475	0,003411	0,002181
Pente moyenne de drainage	m/km	9,3	8,9	10,0
Forme du réseau de drainage	(n. a.)	linéaire	dendritique	linéaire
Débit référence 2 ans	V/s	265,5	130,4	134,0
Ratio des débits de pointe des cours d'eau secondaire	Pontage (5)	0,25		
Ratio des débits de pointe des cours d'eau tertiaire	Pontage (5)		2,46	2,52
Ratio des volumes d'eau relatif des cours d'eau secondaire	Pontage (5)	0,08		
Ratio des volumes d'eau relatif des cours d'eau tertiaire	Pontage (5)		1,31	1,10
Importance relative globale	Pontage (10)	0,32	3,77	3,62
Protection (n. a.)		NON	NON	NON



NOTE: LES DÉBITS DE POINTE ENTRANT AU BASSIN ET AUX SOUS-BASSINS, ONT ÉTÉ CALCULÉS EN FONCTION DE LEUR BASSIN DRANANT PROPRE. LA METHODE UTILISEE POUR CALCULER LE DEBIT DE POINTE, EST LA METHODE RATIONNELLE. CETTE METHODE SOUS-ESTIME L'APPLICATION DE REGLÉS STRICTES ET INCONTURNABLES. DE CE FAIT, LES DÉBITS DE POINTE DE BASSINS CUMULATIFS PROVENANT DE BASSIN EN LIGNE, NE PEUVENT ÊTRE ADDITIONNÉS. LA DÉTERMINATION DU DEBIT DE POINTE D'UN COURS D'EAU COLLECTEUR, EST FAITE EN FONCTION DE L'OPTIMISATION DE SON BASSIN VERSANT GLOBAL. CETTE OPTIMISATION, PROCESSUS INTRINSÈQUE À LA METHODE RATIONNELLE, DÉTERMINE UN DEBIT DE POINTE INFÉRIEUR AU DEBIT OBTENU PAR L'ADDITION DE TOUS SES COURS D'EAU VERSANTS.

CETTE VARIATION EST EXPLICABLE PAR LE FAIT QUE LES PETITS BASSINS VERSANTS SONT AFFECTÉS PAR LES PLUIES DE COURTE DURÉE DONT L'INTENSITÉ EST PLUS ÉLEVÉE. DE MÊME QUE LES GRANDS BASSINS VERSANTS SONT AFFECTÉS PAR LES PLUIES DE LONGUE DURÉE, DONT L'INTENSITÉ EST PLUS FAIBLE. EN FAIT, LA DURÉE DE LA PLUIE DÉTERMINE LE DEBIT DE POINTE D'UN COURS D'EAU, DOTÉ ÊTRE ÉGAL AU TEMPS DE CONCENTRATION DE SON BASSIN VERSANT. L'APPLICATION DE CE PRINCIPE EST OBLIGATOIRE À L'UTILISATION DE LA METHODE RATIONNELLE.

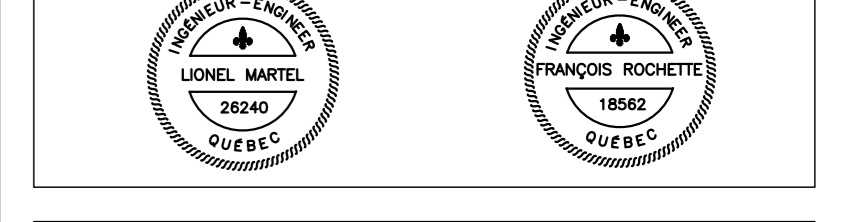
NOTE: DANS LA ZONE AGRO-FORÊSTIERE, LES ZONES HUMIDE ET LES COURS D'EAU SONT PROTÉGÉS.

- LEGENDE
- ZONE AGRO-FORÊSTIERE À PROTÉGER
  - ZONE AGRO-FORÊSTIERE À PROTÉGER
  - SOUS-BASSIN
  - LIMITE DES SOUS-BASSINS
  - LIMITE BASSIN PRINCIPAL
  - TOPO 5 MÈTRES
  - FOSSE OU COURS D'EAU EN ZONE AGRO-FORÊSTIERE
  - FOSSE EN ZONE URBAINE ET PÉRI-URBAINE
  - COURS D'EAU PRIMAIRE
  - COURS D'EAU SECONDAIRE
  - COURS D'EAU TERTIAIRE
  - LIMITE DES LITTORAUX
  - TOURBIÈRE
  - BANDE RIVERAINE DE PROTECTION
  - ZONE NON-PROTÉGÉE EN ZONE URBAINE ET PÉRI-URBAINE
  - MH MILIEU HUMIDE
  - ZONE LITIGIEUSE
  - REF. PHOTO #167 POINT GPS AVEC RÉFÉRENCE PHOTO
  - NUMÉRO DE ZONE BIOPHYSIQUE
  - PONTAGE BIOPHYSIQUE

No.	REVISION	DATE
-5-	VERSION FINALE	29/05/2007
-4-	REVISION	28/03/2007
-3-	REVISION BANDE RIVERAINE DE PROTECTION	19/10/2006
-2-	REVISION POUR MDDP	26/08/2006
-1-	ADJUT DE NUMÉRO DE ZONE BIOPHYSIQUE	15/02/2006

TEL QUE CONSTRUIT	DATE
CONSTRUCTION	
SOUSSION	
PERMIS	
APPROBATION	
PRÉLIMINAIRE	
<input checked="" type="checkbox"/> EMS POUR	DATE

**LEROUX BEAUDOIN HURENS & ASSOCIÉS INC.**  
 25, 50<sup>e</sup> AVENUE EST  
 MONTRÉAL, QUÉBEC H3W 1G2  
 TEL: (514) 384-4229  
 FAX: (514) 385-6017  
 COURRIEL: info@lba.co



PROJET: **PLAN DE PROTECTION DES COURS D'EAU**



TITRE: **BASSIN P-SA-05 ZONE URBAINE**

DISCIPLINE: GÉNIE CIVIL			
PRÉPARÉ PAR: V. FAUCHER	VÉRIFIÉ PAR: F. ROCHETTE, Ing.	DATE: JUIN 2005	
ÉCHELLE: 1:2000	DOSSIER: M7416-00		
No. DESSIN: 17 DE 23		REV: 5	